

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	089	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	8.3	Voirie

DEPARTEMENT
DU GERS
♦♦♦♦
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **17 octobre 2022**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 19H, le *Conseil Municipal de LECTOURE*, légalement convoqué le 11 octobre, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 19H, le *Conseil Municipal de LECTOURE*, légalement convoqué le 11 octobre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

MM. Pascal ANDRADA, Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Mme Laurianne DUCASSÉ, M. André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
Mme Muriel AVID
Mme Sylvie COLAS
Mme Sylvie COUDERC
M. Jean-Yves DELACOSTE
M. Marc DUGROS
M. Frank GOBBATO
M. Thierry THOREAU

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à M. Pascal ANDRADA
Mme Muriel AVID à M. André GALOIX
Mme Sylvie COUDERC à M. Julien PELLICER
M. Frank GOBBATO à Mme Danièle LAPORTE
M. Thierry THOREAU à M. Joël VAN DEN BON

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Travaux de voirie – Proposition de modification du tableau de mise à disposition de la voirie communale au SIVOM

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Par délibération en date du 24 janvier dernier, le conseil municipal a décidé d'approuver la liste des voies et chemins communaux affectés au SIVOM, ci-jointe annexé à la présente délibération (annexe A), qui faisait état de :

- 20 302 mètres de voies communales
- et 25 478 mètres de chemins ruraux,

Il apparait que le CR - Chemin d'exploitation partant de la VC 36 au lieu-dit Jouan Lane, pour une longueur de 550 mètres, n'a toutefois pas été porté dans cette délibération, alors qu'il apparait bien dans la délibération en date du 18 mars dernier du Comité Syndical du SIVOM.

Il convient donc de rajouter ledit chemin dans le tableau d'affectation des voies et chemins communaux pour une mise à disposition totale de :

- 20 302 mètres de voies communales
- et 26 028 mètres de chemins ruraux,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver le tableau d'affectation des voies et chemins communaux modifié, tel qu'il est annexé à la présente délibération (annexe B).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Loïc DÉSANGLES



Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 7^o OCT. 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 7^o OCT. 2022